

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 – 005 du 13 février 2017



L'an deux mil dix-sept, le lundi 13 février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 02 février 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – V. HERMANT – G. WATSON – J. LE CERF – D. LEVESQUE – N. GOUBET – M.-F. TETARD – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Ch. TABARY – E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – J.-N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – E. BURDIK – B. DUVERGÉ – L. ANTINORI – D. BASSEUX – G. TRANNIN – J.-F. DERCOURT – P. WELELE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE -

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

Mme M.F. TETART, absente et excusée, a été suppléée par M. F. BAILLEUL

M. J.-F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. ARNOULD

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-Ch. DERUE.

## Objet : **Débat d'Orientations Budgétaires 2017**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité pour la collectivité de débattre des orientations budgétaires avant de procéder à l'adoption du Budget Primitif de l'Intercommunalité. Ce débat doit se tenir dans un délai de deux mois avant le vote du Budget Primitif de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président souligne que les dispositions réglementaires ont été précisées par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe. Ce débat vise à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du Budget Primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective. Il permet de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative.

Monsieur le Président donne lecture du document produit par les services de la collectivité rappelant le contexte particulièrement tendu et contraint des finances publiques lié à la situation économique du Pays. Cette situation nécessite la poursuite de la réduction des déficits publics par la limitation des dépenses publiques et la poursuite de l'effort de contribution demandé aux collectivités. Pour les collectivités locales, cela se traduira principalement par un nouvel effort de réduction des dotations et notamment de la dotation d'Intercommunalité imposant à la collectivité de faire preuve de rigueur et de recherche d'économies de fonctionnement.

Monsieur le Président précise qu'il n'envisage pas, sauf pour le financement de la politique de collecte et de traitement des déchets, une augmentation de la fiscalité de la collectivité.

Monsieur le Président rappelle les modifications apportées au périmètre de l'Intercommunalité suite à l'entrée de six nouvelles communes issues de l'ancienne Intercommunalité des Deux Sources suite à la mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et l'obligation de déployer sur ce nouveau périmètre l'ensemble des compétences exercées par l'Intercommunalité.

Monsieur le Président détaille ensuite les projets d'investissement qui sont envisagés dans le cadre du Budget Primitif 2017 (Travaux à l'Accueil Jeunes, travaux d'aménagement de l'entrée de ville rue de la République à Bapaume, travaux de voirie pour assurer la mise en sécurité du site Advitam à Avesnes-les-Bapaume, projet de construction de l'espace bibliothèque médiathèque à Bapaume).

Monsieur le Président rappelle également l'opération de rénovation de l'Eclairage Public inscrite en Restes à Réaliser pour le compte de l'ensemble des communes au titre d'une opération sous mandat.

Monsieur le Président détaille également les orientations des différents budgets annexes de la collectivité, insistant notamment sur la poursuite des travaux de viabilisation des terrains de la Zone des Anzacs pour permettre de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire de la collectivité.

Monsieur le Président présente le rapport sur la situation de l'emploi public dans l'Intercommunalité et des projections d'évolution de la masse salariale dans les années futures insistant sur la nécessité d'une maîtrise de cet emploi en limitant la création de nouveaux emplois pour faire face aux besoins de l'Intercommunalité et en privilégiant les mesures visant à la mutualisation des moyens entre l'Intercommunalité et les Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés :

- de donner acte à Monsieur le Président de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires prévue à l'article L. 5211-36 du CGCT ;
- d'approuver les orientations budgétaires présentées au titre du budget général et des budgets annexes de la collectivité pour l'exercice 2017 ;
- d'annexer à la présente délibération le document de Débat d'Orientations Budgétaires adressé dans le cadre de la note de synthèse de la réunion du Conseil Communautaire ;
- de procéder à la diffusion de ce document auprès des communes de l'Intercommunalité et par la mise en ligne de ce document sur le site portail de l'Intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 13 Février 2017 et transmission en Préfecture le 13 février 2017.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 13 février 2017 et transmission  
en Préfecture le 13 février 2017.*

Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL.**

**2017-005 - 13/02/2017**  
**DOB 2017.**



Le Président,



**Jean-Jacques COTTEL.**

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
Direction des Collectivités Locales

13 MARS 2017

ARRIVÉE

# **COMMUNAUTÉ de COMMUNES du SUD ARTOIS**

**Débat d'Orientations Budgétaires**

**2017**

# Contexte réglementaire

# Le Rapport d'orientations Budgétaires

- La loi NOTRe a introduit de nouvelles dispositions qui entrent en application cette année, précisées par le décret 2016-841 du 24 juin 2016.
- Etape obligatoire avant le vote du budget, ce débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du BP par le conseil communautaire. Il ne peut être tenu dans la même séance que le vote du BP.
- Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice 2017 mais aussi pour les années futures (priorités et choix budgétaires).
- Il s'appuie, principalement, sur des analyses du monde économique national et international, sur des analyses rétrospectives et prospectives des budgets locaux, en y intégrant le plan pluriannuel d'investissement (PPI).

# Le Rapport d'Orientations Budgétaires

---

- Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit comporter obligatoirement, outre le rapport sur les orientations budgétaires, un rapport sur les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) ainsi que sur la structure de la dette.
- Le rapport prévu à l'article L 2312-1 du CGCT est transmis sous quinze jours à chaque conseil municipal et mis à la disposition du public au siège de l'intercommunalité
- Le document doit être également diffusé sur le site internet de l'intercommunalité.
- Ce débat se traduit par un vote et une délibération.

---

# **Le contexte macro-économique**

# Aperçu de l'environnement macro économique Zone €uro

---

## Une reprise à petite vitesse.

- L'année 2016 a été marquée par la faiblesse de l'€uro, des taux de prêts et du prix du pétrole.
- Pour 2017, la remontée des prix du pétrole risque d'affecter la consommation et d'entraîner un retour de l'inflation.
- L'année 2017 s'annonce très incertaine sur le plan politique pour le Royaume Uni avec le Brexit, pour l'Espagne (gouvernement fragile), pour la Grèce (financement de la dette), pour le Portugal (difficultés fiscales), pour la France (élections présidentielles et législatives), pour l'Italie (référendum).
- En dehors de l'UE, le début de la Présidence TRUMP risque de ne pas offrir une grande stabilité non plus.

# Aperçu de l'environnement macro économique Zone €uro

---

## Une petite croissance

- En 2017, la zone €uro va encore bénéficier de trois facteurs :
  - un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'€uro,
  - une politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit
  - des politiques publiques neutres pour certains pays de la Zone €uro
- La croissance pourrait atteindre 1,2 % même si le retour de l'inflation risque de peser sur cette croissance.
- L'amélioration des perspectives de croissance à long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

# Aperçu de l'environnement macro économique Zone €uro

---

## Un retour de l'inflation

- Retour à une inflation positive depuis juin 2016 mais qui demeure très faible (0,2%) en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE.
- En 2017, l'inflation devrait poursuivre sa remontée progressive suivant la tendance des prix du pétrole.
- Elle restera sous la barre des 2% visée par la BCE.
- En moyenne, elle devrait se situer à 1,4% en 2017 et à 1,7 % en 2018.
- Ce retour à la croissance devrait affecter négativement le pouvoir d'achat.

# Aperçu de l'environnement macro économique France

---

## Ca va mieux, vraiment ?

- La croissance s'est maintenue en 2016 après avoir fait son retour en 2015.
- L'investissement des entreprises reste contracter alors que l'investissement des ménages connaît une hausse significative notamment grâce à l'environnement favorable des taux d'intérêts propices à l'investissement immobilier.
- Prévision de croissance de 1,2 % en 2017
- La baisse du chômage (10,2% en septembre 2016) constitue le véritable enjeu de cette croissance car elle conditionne aujourd'hui la prudence des ménages;
- Cette baisse devrait se poursuivre : 9,9 % en 2017 et 9,6 % en 2018.

# Aperçu de l'environnement macro économique France

---

## Le retour de l'inflation

- A l'instar de la zone Euro, la croissance va continuer à bénéficier de certains facteurs favorables malgré un retour de l'inflation.
- La faiblesse de l'Euro face à un Dollar qui se revalorise suite à l'élection de Donald TRUMP améliore la compétitivité des entreprises.
- La demande intérieure au sein de la zone Euro risque d'être plus forte et compensera le ralentissement du commerce international.
- L'année 2017 devrait être marquée par une inflation plus forte (+1,2% en moyenne).
- Les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble cependant contraint par une confiance insuffisante.

# Aperçu de l'environnement macro économique France

---

## Poursuite de la consolidation budgétaire

- Le redressement des comptes publics en 2015 a été de 3,5% du PIB contre 3,8% initialement envisagés dans la loi de finances.
- En 2016, le déficit se réduit davantage à 3,3 % du PIB
- En 2017, l'effort sera encore plus conséquent puisque le déficit serait contenu à 2,7 % du PIB.
- Le cap de ramener ce déficit à 3% en 2017 semble donc envisageable.

---

# La Loi de Finances 2017

# Principales mesures budgétaires relatives aux collectivités locales

---

- La loi de finances de 2017 suit la même logique que celles de 2015 et 2016 avec les trois volets :
  - baisse des dotations, diminuée de moitié pour le bloc communal en 2017 suite à l'annonce faite par le Président au Congrès des maires de France de juin 2016
  - soutien de l'Etat à l'investissement local, le dispositif du FSIPL est prolongé en 2017
  - renforcement de la péréquation en attendant une réforme globale au même titre que la réforme de la DGF, reportée également.
- L'objectif d'évolution de la dépense publique pour les intercommunalités à fiscalité propre est fixé à 2,1% pour 2017.

# Principales mesures budgétaires relatives aux collectivités locales

---

- Diminution de la DGF (-7,1%) et des allocations compensatrices d'impôts directs locaux (-22%) pour contribuer au redressement des finances publiques.
- Modification du dispositif d'écrêtement pour éviter de générer des cas de DGF négative
- Prolongation des incitations financières pour les communes nouvelles au titre de la DGF
- Pour les communes à DGF négative, le solde négatif est prélevé sur les recettes de fiscalité (en 2016, 168 communes)
- Augmentation de la DGF des communautés d'agglomération (48,08 € par Habitant au lieu de 45,40 €)
- Suppression du coefficient de mutualisation entrant dans le calcul de la dotation d'intercommunalité, ne reste pour ce calcul que le coefficient d'intégration fiscale

# Principales mesures budgétaires relatives aux collectivités locales

---

- Augmentation et pérennisation du fonds de soutien à l'investissement local
- 1,2 Milliards d'€uros en 2017 (1 Milliards en 2016)
- les subventions se répartissent en deux enveloppes :
  - dotation de soutien à l'investissement local (600 millions d'€uros)
  - développement des territoires ruraux (600 millions d'€uros)
- Les subventions sont désormais attribuées par les préfets des départements et non plus par les préfets de région
- En 2016, l'intercommunalité a perçu une subvention de 315 723 € (rénovation de l'éclairage public)

# Principales mesures budgétaires relatives aux collectivités locales

- Enveloppe de la DETR : 1 Milliards d'euros en 2017
- Pour tenir compte des modifications apportées par la loi NOTRe, l'éligibilité de la DETR est étendue aux EPCI de moins de 75 000 h (50 000 h en 2016) dont la commune centre compte moins de 20 000 h (15 000 h en 2016).
- Recentrage de la péréquation verticale qui profite à la Dotation de Solidarité Rurale (+ 63 Millions d'euros).
- Stabilité de la péréquation horizontale : il n'y aura pas d'augmentation du FPIC en 2017. L'objectif des 2% des ressources fiscales est reporté.
- Impact de la réforme territoriale non mesuré sur la répartition du FPIC qui pourrait entraîner des mauvaises surprises pour certains nouveaux territoires intercommunaux.
- Ces surprises sont compensées par une garantie de recettes versée pendant trois ans (75%, 50% et 25%)

# Principales mesures budgétaires relatives aux collectivités locales

---

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives
  - Taux de 0,4 % en 2017 contre 1% en 2016.
  - A partir de 2018, la revalorisation s'adossera sur le taux d'inflation constaté (de novembre à novembre)
- Modification du régime d'imposition des indemnités de fonctions des élus
  - La retenue à la source est supprimée au titre de l'exercice 2017
  - Le montant à déclarer sera déduit de la fraction représentative de frais d'emploi
  - A compter de 2018, les indemnités seront soumises à la retenue à la source selon les règles de droit commun comme un salaire

# Principales mesures budgétaires relatives aux collectivités locales

---

- Attributions de compensation intercommunales
  - Assouplissement du régime des attributions de compensation versées par un EPCI à ces communes membres
  - La commission locale de transfert de charges dispose de 9 mois pour déterminer le montant de l'attribution en fonction de l'évaluation des charges transférées.
  - En cas de changement de périmètre territorial, la révision peut s'appliquer sur les deux premières années (contre une année jusqu'au 31/12/2016)
  - Le principe de la neutralité budgétaire d'une charge transférée est réaffirmé pour la première année de transfert.

---

# **Le contexte de notre intercommunalité**

# Un bon niveau de services en 2016

---

- **Service commun des autorisations d'urbanisme**

400 instructions réalisées sur l'année dont 65 permis de construire pour un délai moyen d'instruction de 40 jours.

- **Service Petite Enfance**

204 ateliers proposés aux assistantes maternelles du territoire sur 7 lieux différents (une trentaine de rencontres sur chaque lieu) au niveau du RAM pour 233 enfants accueillis.

876 contacts dans le cadre des permanences administratives (parents et Ass Mat)

125 enfants accueillis sur les 3 multi accueils (ouverture du site d'Hermies en septembre 2016) pour un taux d'occupation de 58,6%

- **Service Enfance Jeunesse**

121 animateurs, 10 directeurs, 27138 journées/enfants représentant 272 372 heures d'animation (+ 4,6 %) pour 97 jours de fonctionnement

11 animateurs, 35 000 heures d'animation pour 255 jours d'ouverture pour l'accueil jeunes

5 séjours (2 Hiver et 3 Eté) pour 240 enfants et ados représentant 2 666 journées/enfants.

- **Soutien des communes dans l'organisation des TAP.**

65 % des enfants concernés par l'appui pédagogique déployé par le service et les activités proposées dans le cadre des 47 malles mises à disposition des écoles.

# Un bon niveau de services en 2016

---

- Numérique

Finalisation de l'opération de montée des usages au niveau des écoles par l'implantation et le déploiement de 70TBI et 31 ENI dans les Ecoles du territoire

Mutation et recentrage de l'activité d'acculturation des espaces numériques sur 6 sites

Spécialisation de chaque site sur une technique ou une technologie numérique : Codage à Bapaume, Vidéo à Achiet le Grand, 3D à Bucquoy, Photo à Bertincourt. Le site de Croisilles n'est pour l'instant pas spécialisé.

Ouverture et mise en service du site portail intercommunal et de 4 sites communaux

Reconnaissance du travail par la remise du label d'or territoire innovant lors du forum des Interconnectés (Lyon 2016)

- Soutien aux acteurs économiques

40 dossiers soutenus dans le cadre du programme label Entreprendre en Sud Artois représentant 1 000 k€ d'investissement en travaux et 50 emplois créés ou maintenus

30 rencontres avec les entreprises et acteurs économiques du territoire

Réalisation d'un topo guide sur les circuits courts et participation de sept producteurs locaux au salon de la gastronomie de Croisilles

# Un bon niveau de services en 2016

---

- Soutien aux habitants dans la rénovation de leur habitat

50 permanences de l'OPAH et 145 permanences de l'Espace Info Energie

111 contacts de propriétaires occupants et bailleurs sur l'exercice 2016

44 dossiers subventionnés à hauteur de 294 k€ au titre de l'ANAH et 40 k€ au titre de l'intercommunalité pour un montant de travaux de 774 K€.

400 habitants du territoire sont venus prendre connaissance de l'image thermographique de leur habitation dans le cadre de la première édition du Salon Habiter Mieux en Sud Artois.

- Emploi et insertion

80 personnes du territoire ont trouvé un contrat aidé dans les structures d'insertion en place sur le territoire

12 personnes ont été recrutées et sont en formation auprès du GIEQ 3A

3 conventions ont été signées avec AIR, la BRIF et Le Coin Familial pour le soutien à l'activité économique par l'insertion. Ces trois structures se sont partagées un soutien financier de 150 k€.

Lancement du garage solidaire et reprise de l'étude mobilité

# Un Endettement maîtrisé

---

- L'intercommunalité dispose d'une structure de la dette constituée par 10 prêts bancaires (à parts égales prêts à taux fixe et prêts à taux variable).
- L'intercommunalité ne détient pas de prêt structuré (emprunt toxique). La totalité de ces emprunts est donc classé en catégorie A.
- 5 prêts concerne le budget général pour un encours de 5 208 986,62 € au 1/01/2017;
- 5 prêts concerne le budget annexe Dév Eco pour un encours de 3 349 798,69€ au 1/01/2017.
- L'encours global s'élève à 8 558 785,31€ soit 307,31€ par habitant.
- Un désendettement rapide (- 577 000 € par an).

# Un Endettement maîtrisé

---

- La structure de la dette constituée pour moitié par des prêts à taux variables a permis des gains de 200 à 250 k€ par an de frais financiers.
- La prospective intègre une remontée des taux qui est en train de s'amorcer ce qui fait que ce gain sera moindre dans les années à venir.
- L'intercommunalité garde pour tous les emprunts à taux variable une possibilité de fixation du taux à tout moment de la vie du prêt.
- 3 organismes bancaires se partagent la dette :
  - Crédit Agricole pour un encours de 3 911 005,55 € au 1/01/2017,
  - Caisse d'Epargne pour un encours de 2 892 792,59 €,
  - Crédit Local de France pour un encours de 1 754 987,17 €.

# Budget Principal 2017

## Recettes de fonctionnement

---

- Recettes fiscales prévisionnelles intégrant le nouveau périmètre territorial à taux constants :
- Bases de fiscalité : - CFE : 7 742 653 € (en 2016, 7 623 000 €)
  - TH : 17 904 115 € (en 2016, 17 134 000 €)
  - FB : 15 669 221€ (en 2016, 14 323 000 €)
  - FNB : 3 101 805 € (en 2016, 2 764 000 €)
- Produits de fiscalité :
  - CFE : 1 824 169 € (en 2016, 1 795 979€ pour un taux de 23,56%)
  - TH : 2 042 860,00 € (en 2016, 1 954 989€ pour un taux de 11,41%)
  - FB : 13 319,00 € (en 2016, 12 175€ pour un taux de 0 085%)
  - FNB : 67 930,00 € (en 2016, 60 532€ pour un taux de 2,19%)
  - IFER : 416 947,00 € (en 2016, 418 851 €)
  - TASCOM : 111 985,00 € (en 2016, 108 843€)
  - CVAE : 810 991,00 € (en 2016, 739 210€)

# Budget Principal 2017

## Recettes de fonctionnement

---

- FNGIR contributeur pour 1 412 376 € (en 2016, 1 340 682 €)
- Produit fiscal attendu en 2017 hors TEOM : 3 866 645€. (+ 3% par rapport à 2016)
- Dotation d'intercommunalité

Baisse attendue de la dotation d'intercommunalité (7%) tempérée par l'entrée des six nouvelles communes et un coefficient d'intégration fiscale de 44 %.

Pour mémoire en 2016, l'intercommunalité avait reçu une dotation de 801 835 €.

La dotation de compensation en 2016 était de 667 839 €.

# Budget Principal 2017

## Recettes de fonctionnement

- Dotations d'intercommunalité et de compensation.

	Dotation Interco	Dotation Compensation	Total	%
2013	1 310 185,00 €	703 856,00 €	2 014 041,00 €	
2014	1 241 248,00 €	746 262,00 €	1 987 510,00 €	-1,32%
2015	1 131 086,00 €	568 781,00 €	1 699 867,00 €	-15,60%
2016	801 835,00 €	667 839,00 €	1 469 674,00 €	-27,10%

- FPIC

Années	FPIC reçu
2013	138 532,00 €
2014	190 889,00 €
2015	275 301,00 €
2016	342 988,00 €
2017	?

# Budget Principal 2017

## Recettes de fonctionnement

---

- FPIC

Incertitude sur l'éligibilité de l'intercommunalité à ce dispositif puisque la réforme territoriale entraîne un bouleversement de l'équilibre précédent entre intercommunalités débitrices et créditrices (en clair entre EPCI pauvres = débiteurs et EPCI riches = créditeurs).

Le nombre d'intercommunalités en France est passé au 1/01/2017 de 2609 à 1269 EPCI à fiscalité propre.

L'effort fiscal agrégé qui sert de base de calcul était de 1,29 pour l'EPCI alors que dans le même temps l'effort fiscal moyen au niveau national était de 1,11.

Au regard de la complexité du calcul, aucune projection n'est possible. Pour mémoire l'intercommunalité était débitrice en 2016 et a reçu une enveloppe de 783 449 € répartie entre les communes (440 461 €) et l'intercommunalité (342 988€).

En cas de changement de statut qui nous ferait perdre l'éligibilité à ce fonds de péréquation, une garantie de ressources représentant 75 % de la somme de l'exercice précédent nous serait versée en 2017. En 2018 et 2019, cette garantie nous permettrait de toucher 50% et 25% de la somme de 2016.

# Budget Principal 2017

## Recettes de fonctionnement

---

- Produits des services
  - Tarifs Piscine

Les tarifs appliqués dans l'équipement n'ont pas bougés depuis l'ouverture en 2011.

Sont ils encore cohérents par rapport aux équipements qui se sont créés depuis ?

- Tarifs Prestations Accueils de Loisirs et Petite Enfance
  - Contrat Enfance Jeunesse

Année de renouvellement du contrat, on peut tabler au moins sur une enveloppe identique au précédent contrat 2013/2016 soit 500 000 € par an toutes actions confondues.

Les prix de prestations n'ont pas été réévalués depuis 2011 comme pour ceux de la piscine. Sont ils encore cohérents ?

- Facturation Service Commun Urbanisme

Le service n'est pas encore opérationnel sur la totalité des communes. Nous estimons que le nombre d'autorisations devrait passer la barre des 500 en 2017 (400 en 2016).

# Orientations budgétaires 2017

## Budget Principal Section de Fonctionnement

---

- Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement par une meilleure politique d'achat public contrainte à 1 800 k€ en 2016 (chapitre 011)
- Maîtrise des dépenses de personnel (2 300 k€ soit une augmentation de 6%)

En 2016, le montant des dépenses de personnel s'est élevé à 2 163 k€

- Financement de la contribution au SDIS (768 625€)
- Financement de la contribution au SMAV par la mise en place d'une TEOM couvrant la totalité de la facture SMAV.

Cotisation de 95 €/Hab soit 2 621 050 €

Coût du traitement : environs 420 000 €.

Base de foncier bâti TEOM 14 282 637 € qui devrait générer un taux de 21,30% (22,63% en 2016)

- Maintien des subventions versées aux structures d'insertion (Brif, Air, Regain, Coin Familial, Eve)
- Maintien des participations aux organismes extérieurs (PLIE, Mission locale, diverses associations) sauf pour A2E pour laquelle la prestation de reversement du suivi RSA disparaît car reprise en régie par l'intercommunalité.

# Orientations budgétaires 2017

## Budget Principal Section de Fonctionnement

---

- Poursuite des actions engagées au titre des actions TEPCV (audits bâtiments publics et particuliers, zéro phyto, ateliers TAP, biodiversité...)
- Poursuite des actions petite enfance, enfance et jeunesse
- Diagnostic Enfance Jeunesse en vue d'une nouvelle contractualisation avec la CAF et la MSA
- Programme de santé (parcours du cœur, programme d'éducation à la santé dans le cadre de l'opération VIF)
- Poursuite du programme culturel (2de année du CLEA, opération Tekné, Spectacle Semaine Bleue
- Poursuite de la mise en réseau des bibliothèques
- Poursuite de la démarche PLUi et SCOT
- Poursuite des actions en faveur de la formation, de l'insertion, de l'action sociale (banque alimentaire et bourse aux vêtements)
- Amortissement au même niveau qu'en 2016
- **Une capacité d'autofinancement qui disparaît pratiquement en 2017 à taux constants de fiscalité.**

# Evolution du budget général

## Période 2014-2017

<b>EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES Période 2014-2017</b>				
Imputations	C.A. 2014	C.A. 2015	approche CA 2016	BP 2017
Dépenses de Fonct.	11 704 480,56 €	9 306 762,32 €	10 474 652,71 €	12 207 401,00 €
O11 charges générales	1 775 638,55 €	1 844 793,34 €	1 815 558,51 €	1 850 000,00 €
O12 personnel	1 913 946,63 €	2 017 123,78 €	2 163 068,54 €	2 300 000,00 €
O14 atténuation produits	3 101 710,62 €	1 715 257,15 €	2 099 534,30 €	3 112 000,00 €
65 charges de gestion	4 521 387,71 €	3 285 898,37 €	3 877 101,34 €	4 200 000,00 €
66 frais financiers	91 365,37 €	94 458,25 €	98 030,19 €	110 000,00 €
67 frais exceptionnels	431,68 €	120,00 €	1 755,00 €	1 500,00 €
O42 amortissement	300 000,00 €	349 111,43 €	419 604,83 €	420 000,00 €
O23 autofinancement				213 901,00 €
Recettes de Fonct.	14 400 672,37 €	12 538 938,52 €		12 207 401,00 €
O13 atténuation charges	44 248,20 €	95 293,67 €	173 856,04 €	150 000,00 €
70 produits services	1 178 376,24 €	1 198 932,26 €	1 109 801,83 €	1 200 000,00 €
73 impôts et taxes	8 058 633,04 €	7 072 837,10 €	6 589 989,64 €	8 327 401,00 €
74 dotations et part.	2 259 139,90 €	2 149 082,38 €	1 456 641,77 €	2 300 000,00 €
75 loyers	164 808,31 €	206 740,67 €	80 906,37 €	175 000,00 €
76 produits financiers		105 943,58 €	50 871,71 €	50 000,00 €
77 produits except.	7 916,68 €	23 081,86 €	5 075,34 €	5 000,00 €
O43				
OO2 Excédent reporté	2 687 550,00 €	1 687 027,00 €	2 860 304,00 €	

# Evolution du budget général

## Période 2014-2017

---

- Une évolution maîtrisée des dépenses à caractère général (011) après l'augmentation de 2015 qui a vu l'entrée effective de plusieurs compétences issues de la modification statutaire de 2014.
- Une évolution des dépenses de personnel (012) de 6% liée à la mise en œuvre des nouvelles compétences, à la mise en place de la part résultat, à la revalorisation du point d'indice de traitement et au coefficient de GVT. Il conviendra à l'avenir de s'orienter vers la recherche de services communs ou de politiques contractualisées permettant de trouver de nouvelles sources de financement.
- Une évolution des atténuations de produits (014) liée à l'augmentation du reversement du FNGIR
- Une évolution des charges de gestion principalement lié à la prise en compte de la contribution au SDIS (+ 20%)

# Evolution du budget général

## Période 2014-2017

---

- Une dotation aux amortissements identique à l'exercice précédent.
- Des recettes qui n'augmentent pas au même rythme que les dépenses même si nous allons recevoir cette année les aides accordées sur les programmes TEPCV déjà engagées en 2016.
- Une épargne nette (633 901 €) qui diminue mais qui reste suffisante pour couvrir la charge de remboursement de la dette (340 306 €)
- Une épargne brute qui disparaît pratiquement puisqu'elle se réduit à 293 000 €.

# Orientations budgétaires 2017

## Budget Principal Section d'Investissement

---

- Report d'investissement
  - Subventions OPAH : 40 k€
  - Travaux Voirie Achiet le Grand ( 350 k€)
    - Travaux Eclairage Public TEPCV (1 800 k€)
  - Travaux Accueil Jeunes (90 k€)
  - Démarche PLUi (450 k€)
  - Fonds de concours (430 k€)
- Maintien Enveloppe Fonds de Concours aux communes  
(200 k€ pour Enveloppes 1et 2, suppression de l'enveloppe Eolien)

# Orientations budgétaires 2017

## Budget Principal Section d'Investissement

---

- Opérations nouvelles
  - Acquisition Bâtiment Caserne pompiers Bapaume (250 k€)
  - Travaux Accès Advitam (450 k€)
  - Travaux Voirie ZA Vallée du Bois – République. (1 300 k€)
  - Construction Bibliothèque Bapaume 1<sup>ère</sup> tranche (800 k€).

Une seconde tranche est à prévoir sur l'aménagement de l'équipement et l'acquisition du mobilier (400 k€).

# Orientations Budgétaires 2017

## Budget Annexe Dév Eco

---

- Dépôt d'un dossier de candidature FISAC auprès de la Direction Régionale du Commerce et de l'Artisanat :
- Appel à projets 2017
- Subvention possible de 400 000 €
- 7 fiches actions :
  - recrutement d'un animateur du tissu commercial, artisanal, agricole chargé de mission animation et soutien aux commerces de proximité
  - Réunion des unions commerciales du territoire dans une fédération ou dans une nouvelle union intercommunale.
  - Organisation d'un événement annuel rencontre du champ à l'assiette
  - Soutien aux circuits courts (signalétique)
  - Développement des nouvelles formes de distribution (boxes réfrigérées)
  - Construction d'une halle couverte pour développer la vente non sédentaire
  - Soutien à la rénovation et à la mise en conformité des surfaces de vente de – 300 m<sup>2</sup> en complément du label Entreprendre en Sud Artois

# Orientations Budgétaires 2017

## Budget Annexe Dév Eco

---

- Poursuite de la viabilisation de la ZA des Anzacs.
  - dépôt du permis d'aménager
  - finalisation du dossier de consultation pour les travaux
  - étude dossier loi sur l'eau
- Poursuite de la démarche circuits courts avec les agriculteurs du territoire avec le soutien du CERDD et de la Chambre d'Agriculture (signalétique 35 k€)
- Signalétique des zones d'activités et des entreprises présentes sur ces zones (80 k€)
- Travaux Bâtiment Ervillers (toiture et installation d'assainissement non collectif)

# **Orientations Budgétaires 2017**

## **Budget annexe SPANC**

---

- Fin du contrat de délégation de service public passé avec la Société Véoilà portant sur les 22 communes de l'ancienne intercommunalité de la Région de Bapaume et reprise en régie du contrôle des 1604 installations d'assainissement autonomes à compter du 1/08/2017.
- Extension du service sur les 800 installations d'ANC des cinq communes entrées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (la commune de Souastre est en collectif).
- Le nombre total d'installations d'ANC est de 7 333 y compris les installations dans des communes zonées en collectif et non raccordables.
- Poursuite du travail d'instruction des demandes de construction d'installation et/ou de réhabilitation d'installation existante (110 dossiers traités par an)
- Concernant les dossiers de réhabilitation et compte tenu de l'entrée des six nouvelles communes, le nombre d'installations susceptibles d'être subventionné est porté à 63 pour la tranche ferme (en 2016, 55 dossiers). La tranche optionnelle reste à 50 dossiers.
- L'aide accordée par l'Agence de Bassin est portée à 50% avec un plafond qui reste à 8 000 € par installation pour les dossiers déclarés prioritaires.

# Orientations Budgétaires 2017

## Budget annexe SPANC

---

- Acquisition de deux tablettes numériques et d'un logiciel permettant une saisie immédiate des données constatées. Le coût de ce matériel est estimée à 6 000 €.

Cette acquisition permettra d'améliorer l'efficacité du service et notamment dans la production des rapports de contrôle d'installations.

- Lancement d'une étude prospective sur l'état des lieux de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour les communes et EPCI compétents (diagnostic, taux de performance, coûts, investissements) dans le cadre d'une prise de compétences eau et assainissement collectif au 1/01/2018.

Cette étude est susceptible de recevoir un financement à hauteur de 50 % par l'Agence de Bassin Artois Picardie

# Orientations Budgétaires 2017

## Budget annexe Office de Tourisme

---

- Dernier budget pour ce service qui sera fondu l'an prochain dans la Société Publique Locale qui vient d'être constituée.
- Les dépenses liées à l'activité touristique seront réintégrées dans le budget principal en 2018.
- Les actions envisagées cette année sont les suivantes :
  - Sortie à Paris à destination des élus,
  - Mini Croisières sur le Canal du Nord (tunnel de Ruyaulcourt),
  - Sorties Nature dans le bois Durieux et Fête de la Nature,
  - Journées du Patrimoine,
  - Visite Art Déco à Bapaume,
  - Concours photos,
  - Commémoration Centenaire Bataille de Bullecourt.
- La contribution du budget général (hors charges de personnel) devrait être de l'ordre de 30 000 € en tenant compte de l'excédent.

# Orientations Budgétaires 2017

## Budget Annexe Ordures Ménagères

---

- Poursuite des restes à recouvrer par la Trésorerie
  - Le montant des restes à recouvrer au 1/01/2017 s'élève à la somme 73 581,06 € (période 2001-2012).
  - L'exercice 2012 représente à lui seul un montant de restes à recouvrer de 20 950,86 €.
  - La récupération de ces sommes est compliqué car il ne s'agit pas d'un produit d'impôt (Redevance OM), de plus les sommes à recouvrer sont souvent faibles or aujourd'hui un produit inférieur à 30 € ne fait plus l'objet de poursuites de la part des services de la DDFIP.
- Admissions en non valeur et annulations de titres des exercices précédents sur demande de la trésorerie suite à réclamations ou arrêt des poursuites.
- Une subvention du budget général sera à envisager dans un avenir très proche pour permettre de financer les annulations et effacements de créances.

# Dépenses de Fonctionnement

## Les charges de personnel

---

Les charges de personnel comprennent les rémunérations de tous les agents, les cotisations sociales de toute nature mais aussi les charges liés au personnel extérieur mis à disposition, les charges d'assurances, d'avantages en nature.

Une partie des charges de personnel pour le SPANC, inscrite en dépenses, est remboursée au titre de l'atténuation de charges (compte 013) en recettes de fonctionnement.

La politique générale en matière de dépenses de personnel reste sur une volonté de maîtrise des dépenses et de rationalisation des emplois, une reconnaissance de l'expertise des agents par la mise en œuvre d'un régime indemnitaire portant sur une part grade et une part fonction, la reconnaissance d'un investissement pour la mission confiée par l'attribution en 2017 d'une part résultat.

L'année 2017 sera mise à profit pour réfléchir et arrêter la mise en place du nouveau régime indemnitaire de la FPT (RIFSEEP).

# Dépenses de Fonctionnement

## Les charges de personnel

- Structure des effectifs

Total Postes créés : 63		
A	B	C
12 dont 0 TNC	18 dont 0 TNC	33 dont 7 TNC
Total Postes pourvus : 51		
8 TC	14 TC	22 TC et 7 TNC

qui représentent 58,3 ETP créés et 48,7 ETP pourvus

- 2 agents en détachement de la FPE
- 4 agents de l'intercommunalité bénéficient d'une mise en disponibilité totale pour convenances personnelles
- 4 agents bénéficient d'une disponibilité partielle pour charge d'enfants
- 5 personnes recrutées en CUI-CAE (agents d'accueil, animateur cyber centre, agents d'entretien)
- 7 agents communaux sont mis à disposition dans le cadre de compétences transférées pour une valeur de 2,5 ETP.

# Dépenses de Fonctionnement

## Les charges de personnel

---

- Durée effective du temps de travail
  - la durée légale du travail dans l'intercommunalité est de 1607 heures réparties sur des semaines de 5 jours de travail
  - 26 agents bénéficient d'un régime d'annualisation de leur temps de travail
  - parmi ces 26 agents, certains ont un régime de travail les faisant travailler les samedis et dimanches (piscine, musée, office de tourisme, espaces numériques)
- Taux d'absentéisme
  - 402 jours d'arrêts maladie cumulés en 2016 soit une moyenne de 8 jours d'absence par agent.

# Dépenses de Fonctionnement

## Les charges de personnel

---

- Plan de formations des agents
  - 35 agents permanents et 2 CAE ont bénéficié d'une formation
  - Formation initiale pour les agents nouvellement recrutés en qualité de fonctionnaire (5 jours pour les C, 10 jours pour les B et A) soit 25 jours pour l'année 2016
  - Formation de professionnalisation et de perfectionnement soit 145 jours pour l'année 2016
  - 5 séquences de formation du CNFPT organisées en intra sur Bapaume (formations ouvertes aux collectivités du territoire)
  - 2 réunions collectives et 2 ateliers avec le Centre de Gestion de la FPT 62 pour les collectivités du territoire sur le document unique et le thème de la sécurité santé au travail.

# Dépenses de Fonctionnement

## Les charges de personnel

---

- Eléments de rémunération
  - traitement indiciaire lié au grade et à l'échelon occupés
  - supplément familial de traitement
  - régime indemnitaire : part grade (42 300 €) et part fonction (76 750 €).
  - mise en œuvre pour 2017 de la part résultat (15 000 €) prenant en compte les résultats de l'évaluation et du présentisme de l'agent.
- Avantages en nature
  - chéquier Cadhoc de 50 € remis à chaque agent permanent de l'intercommunalité en fin d'année
  - aide de 25 €/mois maxi versée aux agents bénéficiant d'un contrat de mutuelle labellisé souscrit à leur nom (à ce jour 11 bénéficiaires pour un budget annuel de 3 300 €).

# Dépenses de Fonctionnement

## Les charges de personnel

---

- Projections d'évolution à court et moyen termes :
    - Le manque de lisibilité sur le devenir des 4 agents en disponibilité doit nous conduire à la plus grande prudence en matière de création d'emplois.
    - L'augmentation du point d'indice (0,6% au 1/02), la mise en œuvre de la part résultat, l'application du coefficient de GVT (2%), l'augmentation des cotisations de charges patronales entraîne une incidence de 100 k€.
    - Pour l'exercice 2017 : Création d'un poste d'assistant social pour assurer le suivi des dossiers RSA en remplacement de la convention signée avec A2E.
- Création et recrutement de 3 adjoints techniques à temps non complet pour assurer le fonctionnement des accueils de loisirs.
- Création en fin d'année d'un poste d'animateur économique (FISAC)
- Création d'un poste d'adjoint d'animation (Alsh et bibliothèque Hermies), poste mutualisé avec la commune d'Hermies pour 40%
- Création d'un poste de conseiller en énergie partagée (TEPCV)
- Création d'un poste d'agent de prévention (service commun).

# Dépenses de Fonctionnement

## Les charges de personnel

---

- Pour les exercices 2018 à 2020 :

Une réflexion doit être engagée avec les communes sur la mise en œuvre de services communs ou de services unifiés.

La démarche initiée par l'intercommunalité concernant les actions TAP peut permettre la constitution d'un service unifié ou commun d'animateurs permanents permettant de répondre à la demande des TAP et des temps périscolaires mais également aux temps d'animation organisés par l'intercommunalité dans les accueils de loisirs.

La gestion unifiée du personnel territorial à l'échelle de l'intercommunalité peut offrir à terme des réponses satisfaisantes notamment par rapport au respect du cadre réglementaire et la gestion prévisionnelle des effectifs.

Même si le coefficient de mutualisation a disparu comme curseur de l'intégration intercommunale, les sommes qui s'inscrivent en atténuation de charges (remboursement de rémunérations) sont déduites des dépenses réelles de fonctionnement servant le calcul de la dotation d'intercommunalité.